

Afin de respecter les mesures de distanciation physique et conformément aux modalités prévues par l'ordonnance n° 2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire, le Conseil d'Administration de l'Établissement public foncier de Normandie se réunit le 19 juin 2020 en visioconférence, sous la présidence de M. Sébastien LECORNU, en présence de M. le Préfet de la Région Normandie, de M. Philippe SIMEON-DREVON, Contrôleur Général Economique et Financier et de M. Patrick MOREL, Agent Comptable de l'EPF Normandie.

Conformément à cette même ordonnance, les mandats des membres du Conseil d'Administration de l'Établissement public foncier de Normandie qui arrivent à échéance pendant la période courant du 12 mars 2020 au 30 juin 2020 inclus sont, nonobstant toute limite d'âge ou interdiction de mandats successifs, prorogés jusqu'à la désignation des nouveaux membres et au plus tard jusqu'au 30 juin 2020.

- VU** le décret n° 68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Établissement Public de la Basse-Seine, modifié par les décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000 et n° 2004-1149 du 28 octobre 2004, n° 2009-1542 du 11 décembre 2009, n° 2014-1732 du 29 décembre 2014 et n° 2015-979 du 31 juillet 2015, l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011 et le décret n° 2011-1900 du 20 décembre 2011,
- SUR** les rapports et après avis favorable de la Commission des Affaires Foncières et de la Commission des Affaires Financières,

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
DECIDE**

- d'autoriser le Directeur Général de l'EPF Normandie à signer, sous réserve de l'accord définitif de la Région :

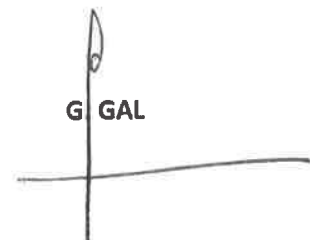
- la convention d'application sur le volet sites stratégiques pour le programme 2020,
- les conventions d'étude et avenants éventuels fixant le cadre d'intervention de l'EPF Normandie avec les collectivités concernées à savoir :
  - La convention d'études hydraulique, paysagère et de programmation du site Audresset à Louviers (complément d'enveloppe),
  - La convention d'Etude technique de valorisation de la déconstruction de la friche COSTIL à Pont Audemer.

Le Président du Conseil d'Administration  
de l'E.P.F. Normandie,



**S. LECORNU**

Le Directeur Général  
de l'E.P.F. Normandie,



**G. GAL**

l'Adjoint au Secrétaire Général  
pour les Affaires Régionales  
chargé du pôle "politiques publiques"



**Dominique LEPETIT**

Délibération approuvée  
A Rouen, le  
Le Préfet,

**23 JUIN 2020**